



E.I Fitbask
19 chemin du Moulin de Habas,
64100 Bayonne
Siret 882 904 303 000 48
Tel : 06 99 41 69 43
Mail : contact@fitbask.com

Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

A qui s'adresse - t-elle ?

A tout salarié d'une entreprise. Personne en situation de handicap : me contacter pour évaluer en toute confidentialité l'adaptation de la formation.

Prérequis :

comprendre la langue française et se présenter en tenue de travail.

Présentiel / Effectif :

minimum 4 personnes, maximum 10 personnes.

Durée :

14 heures à organiser avec les participants

Méthodes utilisées :

heuristique, démonstrative et applicative.

Objectif pédagogique :

Participer à la formation de manière active pour s'en approprier les contenus :

- réfléchir aux différents risques de son poste de travail
- prendre conscience de l'importance vitale de secourir une personne
- pratiquer les gestes de secours et les mémoriser

Objectifs professionnels :

- porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise,
- être acteur de la prévention dans l'entreprise.

Quelles sont les compétences du SST ?

Domaine de compétence 1: intervenir face à une situation d'accident du travail.

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST

1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

2.1. Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations

2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées

2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée

3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime

3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte

4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer

5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques

5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Domaine de compétence 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise

6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées

7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement

8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée

8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Moyens pédagogiques :

- Plan d'intervention + pictogrammes • Plan d'actions prévention + pictogrammes
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :

- 1 Mannequin RCP adulte
- 1 Mannequin RCP enfant
- 1 Mannequin RCP nourrisson
- Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables
- 2 ordinateurs avec support power point et copie sur clé usb
- 1 vidéos projecteurs
- 1 paper board
- L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) doit obligatoirement être remis aux participants à l'issue de la formation initiale et, le cas échéant, à l'issue du MAC en cas de perte ou de mise à jour.
-

Sanction de la formation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation (sauf dispositions particulières prévues au § Allègements de formation pour devenir SST, ci-dessous) et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité (voir § Le référentiel de certification) peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. (cf paragraphe « prérequis formation MAC SST » du « programme détaillé MAC SST 08 2023 » disponible sur <https://fitbask.com>)

Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre à nouveau une formation initiale.

Allègements de formation pour devenir SST :

- En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct. Ce processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des

compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat de SST.

- Après avoir vérifié la validité du diplôme du candidat, l'OF Fitbask fera passer au stagiaire les épreuves certificatives 1 et 2 de la formation initiale SST(cf Le référentiel de certification ci-dessous) afin de connaître les compétences validées ou pas par le stagiaire.

Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

Note : Compte tenu de l'équivalence AFGSU/PSC1 (arrêté du 23 août 2019) et PSE1/PSC1 (arrêté du 24 août 2007), les titulaires du l'AFGSU (niveau 1 ou niveau 2) et les titulaires du PSE1 (ou par extension du PSE2) peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST dans les conditions énoncées ci-dessus.

Équivalence :

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Débouchées :

possibilité de devenir formateur SST et formateur de formateurs SST

Le référentiel de certification :

Les compétences sont évaluées par le formateur SST en respectant les modalités définies ci-dessous et en utilisant obligatoirement les grilles de certification de la formation concernée (disponibles sur un espace sécurisé en ligne). Ces grilles définissent les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis. Elles sont individuelles et seront conservées par l'entité habilitée au minimum pendant la durée de la certification. Elles pourront être demandées en cas de contrôle par le réseau prévention. Cet archivage peut être dématérialisé.

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Compétences évaluées	Nature et description de l'épreuve certificative n°1	Durée
Compétences 2, 3, 4 et 5	<p>Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.</p> <p>Le scénario proposé par le formateur devra être crédible en situation de travail et devra comporter au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 victime / 1 lésion, • 1 ou plusieurs dangers persistants, • 1 ou plusieurs témoins, • des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie. <p>Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.</p>	7 min par personne (1h10 pour 10 participants)

Compétences évaluées	Nature et description de l'épreuve certificative n°2	Durée
Compétences 1, 6, 7 et 8	<p>Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.</p>	5 min par personne (0h50 pour 10 participants)

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.

Contenu de la formation

Durée	Contenu	Compétences associées
➤ 1ère demi- journée	-Tour de table	Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
	-Présentation de la formation et de son organisation	<p>DOMAINE DE COMPETENCES 1 Intervenir face à une situation d'accident du travail</p> <p>DOMAINES DE COMPETENCES 2 Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise</p>
	- Le Sauveteur Secouriste du travail	<p>1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise</p> <p>1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST</p> <p>1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours</p>
	- Les notions de base en prévention des risques professionnels	<p>6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise</p> <p>6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise</p> <p>6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise</p>

	- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement	7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
➤ 2ème demi-journée	Temps de remédiation	
	- Les actions : o « protéger »,	2. Protéger de façon adaptée 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
	o « examiner »,	3. Examiner la victime 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime 3.3. Prioriser les

		actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
	o « faire alerter/alerter	4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
➤ 3ème demi-journée	Temps de remédiation	
	- Les actions « secourir » (suite)	5. Secourir la victime de manière appropriée 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
	Temps de remédiation	

➤ 4ème demi- journée	- Les actions « secourir » (suite et fin)	5. Secourir la victime de manière appropriée 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
	- Épreuves certificatives	Compétences 1 à 8
	Bilan de la formation	Compétences 1 à 8